

Département de la Haute Corse

MAIRIE DE NONZA



Place de la Mairie
Casale
20217 NONZA
Tel : 04.95.37.82.82
Fax : 04 95 37 25 17

Commune de NONZA

Avis d'enquête publique conjointe relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à la mise à jour du zonage d'assainissement.

Monsieur le Maire en application des dispositions de l'arrêté N° 010/2024 du 6 septembre 2024, informe la population qu'il sera procédé à une enquête publique sur l'élaboration du PLU et la mise à jour du zonage d'assainissement de la commune de NONZA

Durée de l'enquête publique : cette enquête sera ouverte à partir du 2 octobre 2024 à 09h00 et se déroulera jusqu'au 2 novembre 2024 inclus à 12h00

Consultation du dossier et recueil des observations : Le dossier d'enquête publique comprenant le projet de dossier d'élaboration du P.L.U et le projet de mise à jour du zonage d'assainissement, les pièces qui les accompagnent, les avis relatifs au projet de document arrêté du P.L.U ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de NONZA pendant toute la durée de l'enquête les lundi, mardi, mercredi et vendredi aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais (photocopies et éditions papiers payantes) obtenir communication de copies dudit dossier auprès de la commune de NONZA.

La demande devra être faite par mail à l'adresse suivante : nonza@wanadoo.fr

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par correspondance à la mairie de NONZA, à l'attention de M. Le commissaire Enquêteur.

En outre une version numérisée des dossiers des projet d'élaboration du PLU et de la mise à jour du zonage d'assainissement seront consultables sur le site informatique dédié suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5622>

lequel met à disposition du public un registre d'enquête dématérialisé .

Les observations, propositions et contre-propositions transmises par courriel seront également **adressées à l'adresse suivante :**

enquete-publique-5622@registre-dematerialise.fr

Permanence du commissaire-enquêteur : pendant la durée de l'enquête publique, M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, salle de la mairie de NONZA pour toute demande d'information se rapportant à l'objet de l'enquête et recevoir les observations, propositions et contre-propositions, écrites et orales, aux jours et horaires suivants :

- Mercredi 02/10 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 09/10 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 18/10 de 13h00 à 16h00
- Jeudi 31/10 de 13h00 à 16h00

- Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur peut en outre recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public ;
- Visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants ;
- Entendre les personnes concernées par le projet qui en font la demande et convoquer toutes les personnes dont il juge l'audition utile ;
- Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage.

Toutes informations peuvent être demandées en mairie à l'adresse :
nonza@wanadoo.fr